

# FÉDÉRATION CYNOLOGIQUE INTERNATIONALE (AISBL)

13, Place Albert 1er, B - 6530 Thuin (Belgique), tél : ++32.71.59.12.38, fax : ++32.71.59.22.29, courriel : [info@fci.be](mailto:info@fci.be)

---

## Commission des chiens de troupeau de la FCI

### **Procès-verbal de la réunion annuelle des 9/10 mai 2009 à Paris**

La réunion de travail annuelle de la Commission susnommée a eu lieu les 9/10 mai 2009. Cette réunion devait au départ avoir lieu en Suisse, mais, suite à des problèmes techniques, il a fallu revoir nos projets dans un bref délai. En sa qualité de président et de membre français de la Commission, Jean-Paul Kérihuel s'est occupé de l'organisation de la réunion à Paris et a préparé la réunion qui a eu lieu dans les locaux de la SCC. Nous lui en sommes particulièrement reconnaissants.

Conformément à l'ordre du jour, la réunion est ouverte samedi le 9.5.2009 à 9 heures 45.

#### **Présents :**

Jean-Paul Kérihuel- Président et délégué de la France (SCC)  
Wilfried Scheld – Secrétaire et délégué de l'Allemagne (VDH)  
Radko Loucka – délégué de la République tchèque (CMCKU)  
Marion Fuchs – déléguée de l'Autriche (OEKV)  
Sandra v. Erlach – déléguée de la Suisse (SKG-SSDS)  
Katharina Björn – déléguée de la Suède (Svenska Kennelklubben)  
Lia Helmers – déléguée des Pays-Bas (Raad van Beheer)  
Jozsef Arkosi – délégué de la Hongrie (MOE)

Mario Massucci - rapporteur Chiens de protection de troupeau -SCC

Kata Kereny (interprète pour la Hongrie)

Philippe Heintz (interprète pour la France SCC)

#### **1.) Ouverture de la réunion**

Le président, Jean-Paul Kérihuel, ouvre la réunion en saluant les personnes présentes. Il exprime l'espoir que cette réunion permettra d'approfondir nos projets et remercie la Commission pour la coopération constructive qu'elle a apportée jusqu'ici. La SCC met très amicalement ses locaux à disposition pour la réunion, y compris les installations techniques du bureau.

#### **2.) Accueil des nouveaux membres**

Cette année, aucun nouveau membre n'est présent. Certains membres de la Commission ont signalé :

- que la Pologne était intéressée et avait l'intention de prendre prochainement contact,
- que la Serbie est également intéressée, mais qu'elle est réduite dans sa mobilité par l'obligation de visa,
- que la Croatie est intéressée,

- qu'en République Tchèque, l'intérêt est croissant et particulièrement en ce qui concerne le « Traditional Style »,
- que le club de bergers belges en France manifeste de l'intérêt («Traditional Style»).

En sa qualité de secrétaire, W. Scheld signale que la Belgique n'a à cette date pas prévu de remplaçant pour le délégué Walter van den Broeck.

La déléguée de la Finlande ne participe pas.

Le délégué de la Slovaquie s'est excusé pour son absence.

Le délégué de la Croatie n'a pas transmis d'informations concernant sa participation.

Le délégué de la Roumanie n'a pas transmis d'informations concernant sa participation.

La déléguée de l'Italie a signalé tout récemment qu'elle ne participerait pas.

### **3.) Communications**

Conformément au règlement d'ordre intérieur, le président Jean-Paul Kérihuel a transmis le rapport de la Commission au secrétariat de la FCI. Ce rapport expose l'activité des deux dernières années et souligne tout particulièrement l'élaboration et la publication des règlements pour chiens de troupeaux. En outre, il fait état de l'organisation réussie du championnat d'Europe («Traditional Style») en octobre 2008 en France. Le rapport est remis sur support papier à toutes les personnes présentes.

Il s'ensuit une discussion animée au cours de laquelle on commente les problèmes qui se posent dans le cadre de l'organisation d'une épreuve pour chiens de troupeaux. La plupart du temps, les moutons appropriés ne sont disponibles en nombre suffisant que dans certaines régions. Certains aspects du droit de la protection des animaux constituent des obstacles particuliers du fait des possibilités de blessures par morsures de chien, des facteurs de stress et de conditions climatiques extrêmes. Il est recommandé de limiter le nombre d'épreuves en cas de températures estivales élevées.

b) Après avoir clôturé le procès-verbal de 2008, le secrétaire W. Scheld fait état, entre autres, de l'envoi d'une lettre aux membres de la Commission en septembre 2008, mais aussi de la correspondance avec les membres susnommés. À la date de la rédaction de ce procès-verbal, il ne dispose toujours pas de toutes les réponses.

Il lit un extrait de la circulaire de la FCI : 33/2009 (Chiens de troupeaux, Gumpoldskirchen 2008 : MM Fischer et De Clercq soulignent une fois de plus l'excellent travail de la Commission et mentionnent que la première épreuve à CACIT a été organisé en France selon les nouveaux règlements de la FCI).

En outre, il fait état d'un entretien à Estivareilles en août 2008 avec le Président et Lia Helmers concernant des modifications à apporter au texte des règlements «Traditional Style». Cette remarque a été, à l'époque, envoyée aussi bien au secrétariat de la FCI qu'au membre compétent du Comité général, monsieur Uwe Fischer. Entre temps, la révision rédactionnelle a été effectuée, approuvée et publiée. (Annexe).

Il signale, en outre, la divergence entre les conditions d'obtention du CACIT et les directives pour le championnat de travail international. Malgré des demandes adressées au bureau de la FCI, nous n'avons toujours pas reçu d'explication. (Annexe).

### **4.) Révision des règlements («Traditional Style»)**

Comme signalé plus haut, le Comité général de la FCI a effectué la révision rédactionnelle et a mis le règlement en ligne sur le site à partir du 1.4.09. (Voir détails sous le point 3b). (Annexe)

### **5.) Rétrospective sur les manifestations organisées en 2008**

Dans le cadre de ce point à l'ordre du jour, le Président remet aux personnes présentes une lettre de monsieur De Clercq dans laquelle il précise de nouveau les dispositions concernant l'activité des juges provenant de l'étranger lors de manifestations à CACIT.

- Jozsef Arkosi fait état de quelques activités organisées en Hongrie.
- Radko Loucka parle des manifestations organisées en République tchèque. On note tout spécialement un intérêt croissant pour la participation aux épreuves de type « Traditional Style ».
- Lia Helmers fait part de la mise en place d'un groupe de travail constitué de personnes provenant de plusieurs clubs de races aux Pays-Bas (Raad van Beheer) qui montrent un intérêt pour le travail des chiens de troupeaux. Elle fait état d'une réunion qui sera prochainement organisée aux Pays-Bas, lors de laquelle la suite de la procédure sera discutée. Cette réunion a déjà été précédée d'une rencontre au cours de laquelle les grandes lignes actuelles ont été esquissées.
- Kath. Björn parle de ses efforts pour intéresser les propriétaires de chien au «Traditional Style».
- Marion Fuchs parle de son activité de juge en Pologne et en Italie et de l'épreuve à CACIT organisée en Autriche.
- Philippe Heintz et W. Scheld parlent de l'épreuve organisée en France à St. Gervais. Il est étonnant à cet égard de mentionner l'intérêt des pays voisins malgré le peu de temps de préparation dont disposait l'organisateur.

## **6.) Pool de juges**

Entre temps, une liste des juges nationaux pour les épreuves pour chiens de troupeaux a été élaborée. Elle repose sur les informations reçues des organisations canines nationales. Pour le moment, la liste de l'Irish Kennel Club n'est pas encore close. La déléguée suisse, S.V. Erlach explique que l'Irlande a mentionné des juges, mais ceux-ci ne sont pas habilités à juger des épreuves pour chiens de troupeaux. À l'heure actuelle, malgré une nouvelle intervention du soussigné, on ne dispose toujours pas d'informations. Les délégués sont invités à vérifier si le document est bien à jour et, éventuellement, à corriger celui-ci. Les corrections doivent être envoyées au secrétaire de la Commission.

En règle générale, ces juges sont habilités à juger des épreuves de la FCI en vertu de l'autorisation délivrée par leur organisation canine nationale. Cette liste reprend les noms des juges nationaux qui sont **reconnus** par la FCI, mais il ne s'agit pas de « juges de la FCI ».

## **7.) Directives internes pour le «Traditional Style»**

Afin de garantir une évaluation harmonisée des épreuves de type «Traditional Style», des « directives pour les juges » sont présentées qui ont été élaborées par Ph. Heinz et Daniel Schwartz (France) ainsi que par W. Scheld (Allemagne). Elles rassemblent les expériences pratiques recueillies jusqu'ici sur la base des règlements nationaux pour chiens de troupeaux. Tout le monde est d'accord sur le fait qu'il faudra, à un moment donné, organiser une réunion pour les juges. Mais tout d'abord, il faut encore recueillir les expériences dont nous feront part les organisations canines nationales. Le document est commenté par W. Scheld et Ph. Heintz.

**Il s'agit ici d'un document interne pour les juges.**

## **8.) Cahier des charges pour l'organisation d'épreuves internationales, championnats d'Europe et du monde.**

Afin de s'assurer que certaines règles de base soient toujours respectées lors de ces manifestations, un document sera élaboré concernant les conditions techniques, la mise en œuvre pratique et les éventuelles conditions à remplir pour participer à des épreuves à ce niveau.

On utilise ici les documents de la FCI existants concernant les épreuves pour chiens d'utilité comme fil conducteur. Le nouveau document concernera les deux styles de travail. Un projet sera tout d'abord

élaboré par Ph. Heintz , W. Scheld et Jean-Paul Kérihuel, puis ensuite soumis aux membres et retravaillé.

### 9.) Formulaire d'inscription pour les épreuves (type Collecting +type Traditional)

Le soussigné présente un formulaire d'inscription pour les épreuves. Ce document devra à l'avenir être renvoyé dûment complété à l'organisme responsable des inscriptions. Si ce document n'est pas renvoyé, le chien concerné ne pourra pas participer.

Le collègue Loucka s'occupe de l'élaboration d'un feuillet à l'intention des juges pour les épreuves de type **Collecting Style**.

W. Scheld élabore un feuillet à l'intention des juges pour les épreuves de type «Traditional Style» (Annexe)

## 10. Chiens de protection de troupeau

**Pendant presque 100 ans, il n'y a plus eu de loups dans plusieurs régions d'Europe centrale. L'Italie et la France ont de grands troupeaux de moutons dans les régions montagneuses et sont confrontées actuellement au problème des « grands prédateurs ». Le sujet est également d'actualité en Allemagne où il fait l'objet de discussions. Ici, les expériences des propriétaires de troupeaux, particulièrement ceux de l'Europe de l'Est sont recueillies dans ces régions où les loups et les ours n'ont jamais tout à fait disparus. Outre l'utilisation de dispositifs techniques, c'est-à-dire des clôtures plus élevées et plus résistantes, des signaux optiques et acoustiques, l'utilisation de chiens de protection s'impose. L'utilisation d'ânes peut également être suffisante. Le chien de berger doit plutôt avoir un effet dissuasif qu'agressif.**

Les chiens marquent de leurs déjections le terrain de pâture qui se modifie sans cesse. Le loup reconnaît la frontière, il sait bien qu'il risque un conflit s'il y pénètre. Comme son instinct lui indique la voie de la moindre résistance, il reste à l'écart.

Cependant, dans la pratique, il y a toute une série d'obstacles à surmonter en ce qui concerne la protection par le chien. Le mouton et le chien ne sont pas de nature les meilleurs amis. Ils doivent s'habituer l'un à l'autre. Il vaut mieux que les chiens vivent depuis leur naissance jour et nuit avec les troupeaux bêlants qu'ils identifient alors comme étant leur horde.

D'autre part, les moutons obéissent aux chiens conducteurs de bestiaux (chiens de bergers), qui obéissent aux ordres du berger. Ce n'est que lorsque leur « horde » est attaquée qu'ils abandonnent le rôle de mouton pour adopter celui de chien et attaquer. Cette capacité d'adaptation ne peut pas s'acquérir par l'éducation et elle est éminemment propre aux **chiens de bergers de la Maremma et des Abruzzes et aux chiens français de la race Patou (Chiens de Montagne des Pyrénées)**.

Un problème peut se présenter du fait de leur réflexe de protection naturelle par exemple lorsqu'ils sont approchés par des touristes avec ou sans chien, des VTTistes ou des alpinistes.

C'est pourquoi en France, le ministère de l'agriculture a chargé la SCC, en tant qu'organisme habilité, de faire l'inventaire des chiens de protection et de vérifier dans quelle mesure ils remplissent leur fonction de protection et n'attaquent pas l'homme de façon indifférenciée.

En sa qualité de rapporteur dans ce projet, Mario Massucci explique le déroulement de l'épreuve. Outre la sociabilité générale, les chiens sont examinés de façon intensive dans leur fonction en tant que chiens de protection. Les résultats de cet examen débouchent sur une recommandation pour la détention générale, l'utilisation possible dans le troupeau et l'élevage de ces animaux. Le rapporteur explique les différents points de l'épreuve de façon très détaillée et techniquement très approfondie. Les recherches sont poursuivies et les résultats seront publiés.

Des recherches parallèles sont menées à ce sujet en Suisse. Des premiers résultats ont déjà été rassemblés dans l'est de l'Allemagne. Ce sujet est d'intérêt particulier sur le plan cynologique parce

qu'il s'agit de renforcer sur le plan génétique, le comportement (souhaité) des chiens de protection. (Annexe)

### **11.) Calendrier des épreuves à CACIT**

a) Ici, le soussigné attire l'attention sur le fait les organisateurs doivent faire parvenir les données relatives aux épreuves prévues au secrétaire mais aussi au secrétariat de la FCI. Ces renseignements doivent être communiqués par l'organisation canine nationale et non pas les départements ou commissions de chiens de troupeaux. (Annexes)

b) Pour 2009, des manifestations sont prévues en Autriche, république tchèque et France. Un championnat d'Europe (Collecting/Traditional) n'est pas prévu.

Pour 2010, une épreuve de type « Collecting Style » (Championnat d'Europe) est prévue. Pour 2011, une épreuve de type Traditional style est prévue en Allemagne et une épreuve de type Collecting Style sera probablement organisée aux Pays-Bas en 2011.

### **12.) Réunion de 2010**

La prochaine réunion est prévue les 23 et 24 mai en Suisse.

### **13.) Divers**

Le délégué hongrois mentionne des problèmes et des incidents dus à un groupe/club de races françaises. Entre temps, ce groupe a organisé des tests/épreuves pour chiens de troupeau selon ses propres règles. Le président Jean-Paul Kérihuel et W. Scheld lui enverront une lettre et prendront position.

b) En guise de conclusion, le président Kérihuel présente un projet de la SCC qui concerne une vieille race de chiens qui a été conservée chez les bergers de la Crau (Delta du Rhône/Camargue) pendant plus de 100 ans et qui guide et surveille de façon très fiable de grands troupeaux de moutons (transhumance). Au cours d'une phase de recensement qui a duré des années, les chiens qui s'y trouvent ont été repérés et enregistrés. Le but est d'obtenir la reconnaissance de ce chien d'utilité comme race à part entière. Il s'agit d'un chien de taille moyenne avec une robe bouclée, très peu allongé et présentant une angulation moyenne. Il est très robuste, plein de tempérament et très fiable.



Chien de Crau

Le président clôture la réunion le dimanche vers 15 heures en remerciant encore les délégués pour leur collaboration constructive et le climat de travail agréable.

---

Buseck, 15.5.09      Wilfried Scheld

# FCI-Hütewesen - Collecting-Style

---

## Anmeldeformular für Teilnehmer am Trial

In Klasse .....

Am .....in.....

.....

Name, Vorname.....

Organisation.....

Strasse.....Wohnort.....

e-mail.....fon.....

### Angaben zum Hund

Name des Hundes.....

Rasse:.....

Bisherige Prüfung: (Organisation, Ort, Datum, Klasse).....

.....

Z.-Buch-Nr.....Tätow./Chip.....

Wurft.....Geschlecht.....

Zuchtbewertung-Ort-Klasse.....

---

Datum, Unterschrift

# FCI-Hütewesen - Traditional-Style

---

## Anmeldeformular für Teilnehmer am Trial.....

Klasse .....

Am .....in.....

.....

Name, Vorname.....

Organisaton.....

Strasse.....Wohnort.....

e-mail.....fon.....

### Angaben zum Hund

Name des Hundes.....

Rasse:.....

Bisherige Prüfung: (Ort und Klasse).....

.....

Z.-Buch-Nr.....Tätow./Chip.....

Wurft.....Geschlecht.....

.....

---

Datum, Unterschrift